



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 84 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

SERVICES TECHNIQUES

15. TRANSPORTS

Navettes thermiques – Réalisation d'une prestation de transport au sein des communes et à destination des plages pour la période estivale

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 28 mai,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 mai 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Jean-Jacques BLANC (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BINET.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201584-DE
Regu le 03/06/2015

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 84 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

**SERVICES TECHNIQUES
15. TRANSPORTS**

Navettes thermiques – Réalisation d'une prestation de transport au sein des communes et à destination des plages pour la période estivale

Lors de la période estivale 2015, la Communauté de Communes propose à titre expérimental, la mise en place de navettes estivales gratuites en direction des plages, des marchés et du cœur des villages en complémentarité des lignes gérées par le Conseil Général de Charente-Maritime, afin d'offrir une politique alternative à l'utilisation exclusive de la voiture individuelle.

Ainsi, 7 navettes thermiques de 9 places et la « diablino », véhicule électrique de 8 places desserviront 9 circuits entre le 13 juin et le 13 septembre 2015.

Afin de mettre en oeuvre cette expérimentation, un marché de prestation ayant pour objet l'exploitation d'un service de transport au moyen des véhicules mis à disposition par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, a été lancé.

Compte tenu de son montant, ce marché à bons de commande a été passé dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) et fait l'objet d'une dématérialisation sur le profil acheteur « achatpublic.com » et d'une publication sur le site du BOAMP le 16 avril 2015

La consultation se compose d'un lot unique.

Pour mémoire les critères d'attribution des offres sont :

- la valeur technique sur 60 %
- le prix sur 40 %

A la date de remise des offres fixée le 4 mai 2015 à 11h00, un seul candidat a remis une offre.

Après vérification des candidatures et analyse des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur retient l'offre de l'entreprise KEOLIS LITTORAL.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201584-DE
Reçu le 03/06/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 84 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

SERVICES TECHNIQUES
15. TRANSPORTS

Navettes thermiques – Réalisation d'une prestation de transport au sein des communes et à destination des plages pour la période estivale

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur :

- la signature par Monsieur le Président de toutes les pièces relatives à ce marché.

TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 241700459 - 2015 0528 -
D 2015 84 - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 03/06/2015



Affichée le :
Le Président

4 juin 2015

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201584-DE
Reçu le 03/06/2015